

Préavis No 11/2019

Demande de crédit pour la finalisation des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz » - Phase N° 5

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le lundi 26 août la commission composée de Mme Céline Baux absente, en remplacement de M Colin Rossier, M. Didier Morier remplaçant de M. Benjamin Morier, M. Fernando Ferreira, M. Edwin Oehrli ainsi que le rapporteur soussigné se sont réunis à la salle de la municipalité à 20h30.

La municipalité était représentée par Mme Nicole Schnegg, elle était accompagnée par M. Roland Oguey, chef du service des travaux.

Notre 1^{er} membre n'étant pas joignable, M Didier Morier est nommé président de séance et ouvre l'assemblée en remerciant toutes les personnes présentes.

Il passe d'emblée la parole à M. Roland Oguey qui nous explique la situation à l'aide d'un plan de situation.

Au vu de la mise en œuvre du nouvel EMS de Praz Soleil ainsi que la concrétisation du projet Pôle santé qui devrait débiter l'an prochain, notre municipalité propose d'entreprendre rapidement les travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du quartier qui correspond à la phase 5, travaux qui étaient prévus en 2021 seulement. La phase 4, quant à elle, sera repoussée en 2021. L'acceptation anticipée de cette phase 5 donnera de la souplesse à notre municipalité pour mieux coordonner ces travaux avec le chantier du Pôle Santé.

M. Oguey nous explique également que la conduite souterraine dessinée en bleu sur le plan est en mauvais état. De plus son diamètre n'est plus en mesure d'assurer correctement l'évacuation des volumes d'eau du ruisseau provenant du Mont en cas d'intempérie.

Il nous indique que le site Pôle Santé sera muni d'un dépotoir permettant de réguler les flux d'eau de pluie récoltés par les surfaces nouvellement bâties.

Mme Schnegg nous dit que l'entier des coûts seront à la charge de notre Commune mais que ceux-ci vont s'autofinancer. Les 320'000.-CHF seront autofinancés par la taxe sur EC/EU et 210'000.-CHF entreront dans la thématique de la péréquation liée au domaine routier.

Un commissaire demande ce qu'il en est des demandes d'autorisation à titre privé pour le déversement des eaux de pluie dans un cours d'eau. M.Oguey précise que c'est la commune qui s'en charge lors de la mise en place de collecteurs.

Il est proposé par un commissaire de réduire la durée d'amortissement prévu initialement sur 30 ans.

M. Oguey nous explique que la Commune doit se plier aux lois et directives en vigueur pour fixer les durées d'amortissements de ces différents secteurs d'activités d'investissement.

On nous explique aussi que les soumissions par invitations et l'adjudication des travaux pourront se faire une fois le préavis adopté. Le travail de finalisation du projet par le bureau d'ingénieur reste à faire.

Les membres de la commission n'ayant plus de question, Mme la Municipale Schnegg et M. Oguey nous quittent après avoir été chaleureusement remerciés.

Conscients de l'impact du chantier Pôle Santé sur le réseau EC/EU, tous les membres de la commission préavisent favorablement ce projet, ils vous invitent aussi, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à adopter le préavis N°11/2019 tel qu'il est présenté.

Nous apprendrons après la séance que notre 1^{ère} membre remplaçante, a été retenue par un incident routier, n'ayant pas son portable avec elle, il ne lui a pas été possible de nous contacter.

Nous remercions les Conseillères et Conseillers pour votre compréhension à l'égard de cette absence.

Le rapporteur : Nicolas Mottier

Château-d'Oex, le 4 septembre 2019